



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29  
*Présents* : 20  
*Absents représentés* : 9  
*Absents non représentés* : /  
*Ne prennent pas part au vote* : /  
*Votants* : 29  
*Date de convocation* : 8 octobre 2024  
*Date d'affichage de la convocation* : 8 octobre 2024

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 15 octobre 2024

#### Délibération n° DEL.2024-10-113

#### **Division-cession de parcelle pour la construction de logements France Loire**

Le 15 octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOÛIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOÛIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à GAUTRON Marina. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. DESROCHES Gilles à LEUILLER Patricia. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOÛIN Marie-Christine. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane

**Rapporteur** : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° DEL.2024-10-112 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2024 relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AA 0450,

Vu le projet de division présenté ci-annexé,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 12 août 2024,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Considérant que la commune est propriétaire du terrain situé Allée Gérard Philipe, parcelle cadastrée AA 0450,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2022-10-79 du 18 octobre 2022 ;
- **FIXE** le prix de vente à l'Euro symbolique ;
- **CÈDE** le terrain situé Allée Gérard Philipe, selon le projet de division de la parcelle cadastrée AA 0450 à France Loire ;
- **PRÉCISE** que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous actes afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

MONDON Josiane



La Maire

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 octobre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>